

EXEMPLES DE DISPOSITION DES ALARMES dans un pavillon

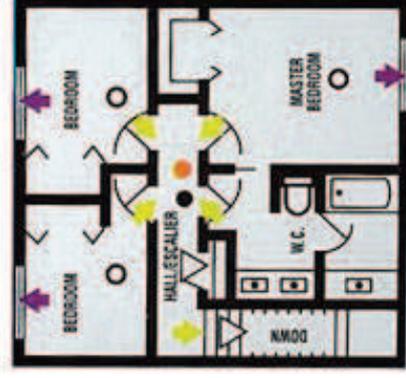


REZ DE CHAUSSEE



ETAGE 1

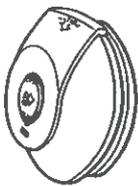
- Extincteurs
- Détecteur photo-électrique de fumée
- Détecteur de fumée pour une protection minimale
- Détecteur de fumée pour une protection maximale
- ▶ Hall / Escaliers
- ▶ Une unité alimentée par le courant alternatif convient à n'importe quel emplacement
- ➡ Issues de secours primaires
- Issues de secours secondaires



ETAGE 2

Détecteur de fumée, photo-électrique autonome

BATTERY OPERATED PHOTOELECTRIC SMOKE ALARM



- Capteur Photo-électrique pour la détection de feux lents et couvant
- Compact
- Bouton de test d'alarme et d'alimentation
- Signal piles faibles
- Fourni avec vis et chevilles de fixation sur le mur.
- Puissant signal d'alarme de 85dbs.
- Ouverture de contrôle de présence de la pile, avant fixation.

MODEL : GNS-368-E
CE 10
 0786-CPD-20967
 0210950
 EN14604-2005
Vds

Cette notice d'instruction contient d'importantes informations permettant l'installation et la mise en service correcte du détecteur de fumée. Il est conseillé de consulter cette notice avant toute tentative d'installation. La conserver pour référence en cas de besoin.

Spécification

- Source d'alimentation: 9Vdc Pile Saline (6F22) ou Alcaline (6LR61) ou MN1604
- Courant de consommation: <20mA - Mode Alarme
- Sensibilité à la fumée: 0.65-1.52% par pied d'obscurcissement (1 pied = 30.48 cm)
- Température opérationnelle: 0°C - 40°C
- Humidité Ambiante: 10% - 90%
- Puissance d'alarme: 85 Décibels à 3 mètres
- Durée de la pile: 1 an minimum
- Homologation: VDS

Localisation du détecteur

Ce détecteur de fumée est une mono station autonome d'alarme photo-électrique et ne doit pas être connecté à d'autres détecteurs de fumées. Si votre maison ne comprend qu'un seul étage et pour une protection minimale, il est conseillé de situer le détecteur dans le couloir qui relie la salle de séjour (inclus la cuisine) et les chambres à coucher. Le situer à proximité de l'endroit où le signal sonore sera bien audible à partir des chambres à coucher. Pour une protection maximale, installez un détecteur dans chaque pièce de votre maison inclus les couloirs. Voir exemple sur fig. 1.

Si votre maison comprend plusieurs étages et pour votre protection minimale, il est conseillé d'avoir un détecteur au bas des escaliers et un autre dans chaque couloir des autres étages. Ne pas oublier les sous sols et les greniers (Voir exemple sur fig. 2)
 Pour une protection ultime il est conseillé d'installer un détecteur par chambre et pièce de votre maison (Sauf cuisine et salle de bains où les fumées de cuisine et les vapeurs peuvent déclencher des fausses alertes). Éviter également le garage car, les fumées d'échappement

peuvent également entrainer de fausses alertes.

Positionnement du détecteur.

- 1) Fixation sur plafonds
 Comme les fumées montent et se répandent il est conseillé de le positionner au centre du plafond. Éviter les endroits sans aération, ex. coins des pièces et l'éloigner des objets pouvant restreindre la circulation libre de l'air. Placer l'appareil au moins à 300mm des lustres ou autres objets décoratifs pouvant empêcher la fumée ou la chaleur atteindre la sonde de détection. Prévoir au moins 300mm à partir des murs (voir figure 3i).
- 2) Fixation sur murs
 Ne pas fixer dans les coins. Le placer au moins de 150 à 300mm en-dessous du plafond. Garder au moins 300mm à partir des coins (Voir fig 3i).
- 3) Plafonds inclinés
 En cas de plafonds inclinés et pentes, placer le détecteur à 900mm de l'endroit le plus haut pour éviter le phénomène de "l'air Mort " qui peut empêcher la fumée d'atteindre la sonde de détection (voir figure 3ii).

Figure 1 - Maison avec un étage

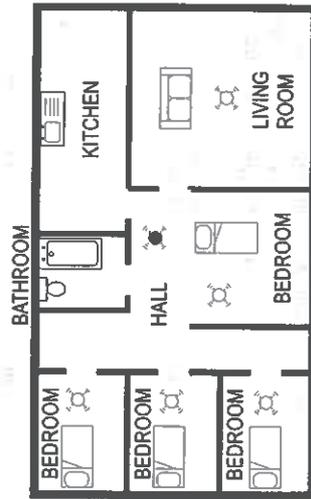
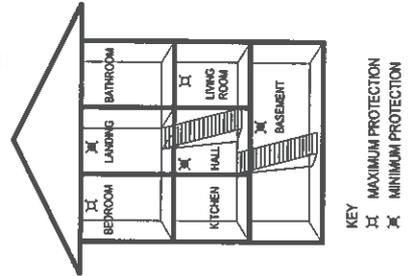


Figure 2 - Maison à plusieurs étages



Les endroits suivants sont à éviter

- Endroits où la température peut descendre à moins de 0°C ou dépasser 40°C
- Endroits humides tels que salle de bains, cuisine, douche où l'humidité relative peut dépasser 90%.
- À proximité d'objets de décor, portes, lustres, fenêtres, etc.. pouvant empêcher la fumée ou la chaleur d'atteindre le détecteur.
- À proximité ou directement sur des objets très chauds tels que radiateurs ou conduits d'air pouvant influencer la direction des courants d'air.
- Endroits poussiéreux et sales tels que ateliers, etc..

Placer l'appareil à au moins 1.5m des éclairages au néon et 1m du câblage électrique pour éviter les interférences.

Ne placez pas l'appareil dans des endroits infectés d'insectes. Les insectes et la contamination du capteur thermique augmentent son temps de réponse.

Figure 3i - Emplacement du détecteur fumée/thermique. Plafond Espace « mort »

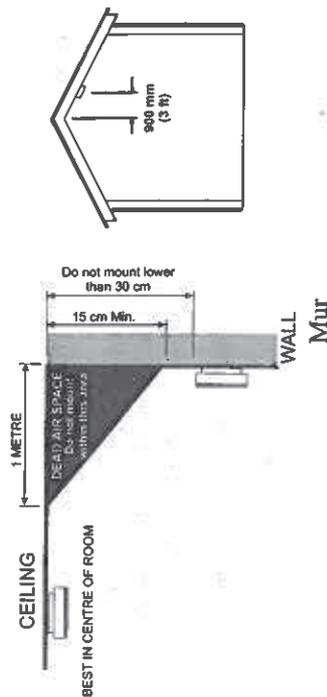


Figure 3ii

Installation du détecteur fumée.

- Ce détecteur est alimenté à l'aide d'une pile et par conséquent, n'a besoin d'aucun câblage supplémentaire.
 - Ayant identifié l'emplacement du montage, s'assurer qu'il y'a aucun câblage ou conduite dans l'endroit adjacent.
 - Placer le support et marquer la position des deux trous
 - Percer les trous dans les positions indiquées
 - Introduire les chevilles fournies dans les trous percés.
 - Fixer les supports en place à l'aide des vis fournies. Éviter de serrer excessivement.
 - Introduire une 9V (6F22, 6LF22, 6LR61 ou ER9V) dans le compartiment correspondant. Noter la polarité. S'assurer que la pile est fermement maintenue au fond de son logement.
- NOTE - Pour la sécurité de l'utilisateur, l'appareil ne doit pas être installé sans la pile correspondante.

31 Mars 2009 - Communiqué de presse

La marque NF garantit la fiabilité des DAAF détecteurs avertisseurs autonomes de fumée

La Commission de Sécurité des Consommateurs a recommandé « de privilégier les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) bénéficiant d'une marque de qualité, telle que la marque NF ». Cette marque NF apposée sur ces détecteurs qui alertent par un signal sonore d'un début d'incendie, atteste de la fiabilité et de l'efficacité de ces produits.

Le DAAF est un dispositif autonome contenant, dans un même boîtier, tous les composants nécessaires à la détection de fumée et à l'émission d'une alarme sonore. Placés à l'intérieur d'une habitation, ils alertent les occupants d'un début d'incendie. Leur efficacité est liée à leur qualité et fiabilité.

Comme pour un grand nombre de produits, des professionnels se sont engagés dans une démarche volontaire, décidés à prendre de réels engagements vis-à-vis de leurs clients. La marque NF détecteurs autonomes avertisseurs de fumée a ainsi vu le jour. Délivrée par AFNOR Certification, organisme indépendant qui assure des contrôles réguliers des produits, la marque NF offre une garantie de la qualité et de l'efficacité des DAAF.

Cette marque apposée sur les DAAF atteste notamment que :

le DAAF utilise le principe de diffusion ou de transmission de la lumière et donc l'absence de substances radioactives ;

l'ergonomie est validée de manière à limiter les risques de mauvaise utilisation («oubli» de la pile, montage de la pile à l'envers...) ;

l'autonomie (capacité de la batterie) est précisée : 1 an/5 ans/10 ans. Le produit est par ailleurs livré avec une pile ; un service associé est mis en place par l'industriel : assistance téléphonique au consommateur (N° d'appel du service d'assistance téléphonique).

NF, la marque volontaire en complément du marquage CE

Le marquage européen CE concerne tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives Européennes afin de leur permettre de circuler librement dans tout l'espace économique européen. Le marquage CE pour les DAAF est obligatoire depuis le 1er mai 2007.

La certification NF peut coexister avec le marquage CE. Dans ce cas, les caractéristiques principales du produit marqué NF répondent à des besoins des utilisateurs et installateurs non couverts par le marquage CE.